



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du jeudi 13 février 2020  
2è séance sans quorum

DLB 2020/335

L'an deux mille vingt et le jeudi 13 février à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** vendredi 7 février 2020

**Affichage de la convocation :** vendredi 7 février 2020

**Présents :** Alain VOGEL-SINGER, Rémy GLOMOT, Bernard SAUCEROTTE, Rémi BOUYALA, Philippe AUDOUI, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Jean-Yves LE BOZEC, Louis BENTAJOU

**Secrétaire de séance :** Philippe AUDOUI

**Objet : Acquisition de terrains sur les anciennes carrières des Roches Bleues**

La Carrière des Roches Bleues et la ville de Saint Thibéry disposent de foncier à réhabiliter qui s'inscrit dans le schéma des sites identifiés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) pour le développement économique du territoire.

Le site a le potentiel pour accueillir des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les parcelles objets de l'acquisition sont annexées dans les tableaux joints à la délibération et seront éventuellement soumises à une division au moyen de documents d'arpentage qui seront établis par géomètre.

Le groupe de travail constitué pour le projet d'un centre de tri par les représentants des collectivités de l'Ouest Hérault a qualifié ce site comme le plus propice avec notamment le meilleur accès routier. Par ailleurs, le SICTOM a besoin de foncier pour lui permettre de maintenir au niveau ses installations. Le stockage de ses camions de gros tonnages et des bennes se réalise sur un terrain en location et le site des Amandiers ne dispose plus du potentiel pour répondre aux nouvelles contraintes environnementales.

Dans le cadre des études pour la structuration des déchèteries, ce site a un fort potentiel notamment si le choix se faisait de réaliser des déchèteries dédiées aux professionnels.

Après avoir pu investir dans les études nécessaires pour la réalisation de ces projets, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer dans un premier temps les compromis de vente portant sur les parcelles situées dans l'ancien site d'exploitation des Roches Bleues désignées dans les documents joints, puis dans un second temps de procéder à la signature des actes définitifs.

Trois actes sont prévus :

- Le premier concerne l'acquisition par le SICTOM des parcelles B 715 de 12a 00c et B 1322 de 16a 65ca à la ville de Saint Thibéry pour un montant de 14.526,00 euros, hors frais inhérents à la passation et de publicité.
- Le second concerne l'acquisition par le SICTOM des parcelles B 307 à 309, 357 à 359, 367 à 376, 378 à 385 aux Carrières des Roches Bleues pour une superficie d'environ 50.000 m<sup>2</sup> susceptible d'être redécoupée pour la cohérence du site pour un montant estimé à 250.000 euros, hors frais inhérents à la passation et de publicité (le prix définitif pourra varier en fonction de la surface définitivement arpentée par un géomètre après division). L'estimation du service des Domaines sur la valeur vénale du 30 janvier 2020 des parcelles citées ci-dessus s'élève à 247 990 €, hors frais inhérents à la passation et de publicité. Dans ce second acte, il sera indiqué la faculté de substitution partielle d'une fraction des terrains au profit de la SPL OEKOMED pour la réalisation du centre de tri. La superficie et l'implantation sont en cours de définition dans le cadre des études réalisées pour le centre de tri.
- Le troisième acte, qui sera décalé dans le temps et non conditionné aux deux précédents, concernera l'acquisition par le SICTOM des parcelles B 199 à 208, B 714 et B 760 aux Carrières des Roches Bleues pour une superficie d'environ 32.000 m<sup>2</sup> susceptible de redécoupage pour la cohérence du site pour un montant estimé à 160.000 euros, hors frais inhérents à la passation et de publicité (le prix définitif pourra varier en fonction de la surface définitivement acquise).

La signature de ces actes définitifs sera soumise à la condition suspensive de l'obtention des différentes autorisations administratives.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'acquérir les parcelles sises à Saint-Thibéry et cadastrées lieu-dit les anciennes carrières des Roches Bleues, section B,

- 715 de 12a 00c et B 1322 de 16a 65ca à la ville de Saint Thibéry pour un montant de 14 526 euros, hors frais inhérents à la passation et de publicité,
- 307 à 309, 357 à 359, 367 à 376, 378 à 385 pour une superficie d'environ 50.000 m<sup>2</sup> aux Carrières des Roches Bleues pour un montant estimé à 250.000 euros, hors frais inhérents à la passation et de publicité,
- 199 à 208, B 714 et B 760 pour une superficie d'environ 32.000 m<sup>2</sup> aux Carrières des Roches Bleues pour un montant estimé à 160.000 euros, hors frais inhérents à la passation et de publicité.

Et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à acquérir les parcelles sises à Saint-Thibéry et cadastrées lieu-dit les anciennes carrières des Roches Bleues selon les modalités décrites ci-dessus et,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

  
Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 18/02/2020 et de sa publication le 18/02/2020

A Nézignan l'Évêque, le 18/02/2020